



Crédit complémentaire de 9 582 159,03 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires en vue du bouclage de vingt et un crédits d'études et de réalisations terminés (PR-1555 I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 73 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de vingt et un crédits d'études et de réalisations terminés, un crédit complémentaire pour un montant total de 9 582 159,03 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 117 542,60 francs pour l'étude et la réalisation de la construction d'un bâtiment d'équipements publics, sis rue Lamartine 16 bis, parc Geisendorf (PR-226 votée le 20 mars 1990, PR-117 votée le 15 janvier 2002, PR-941 votée le 15 octobre 2012 et PR-1159 votée le 28 septembre 2016);
- 3 943,57 francs pour l'étude et la réalisation de la rénovation partielle et le remplacement du fond mobile de la piscine de Pâquis centre, sise rue de Neuchâtel 47 (PR-911/4 votée le 13 décembre 2011 et PR-1148 votée le 25 mai 2016);
- 131 282,73 francs pour l'étude et la réalisation d'une zone de stationnement couverte et d'une station de lavage pour le SIS, sises rue du Vieux-Billard 11 (PR-1054/5 votée le 21 mai 2014 et PR-1275 votée le 16 mai 2018);
- 271 833,11 francs pour le réaménagement du centre de formation CECOFOR, sis route de l'Etraz 128 (PR-665/1 votée le 18 mai 2009 et PR-833/1 votée le 16 février 2011);
- 4 792 833,31 francs pour les travaux de réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement (PR-1204 votée le 7 mars 2017);
- 72 416,11 francs pour les travaux d'assainissement, sis chemin du D^r-Adolphe-Pasteur (PR-1183/2 votée le 27 février 2019);
- 377 822,81 francs pour l'étude et la réfection de la plaine de Plainpalais, 3^e phase (PR-721/6 votée le 12 décembre 2009 et PR-753/1 votée le 23 mai 2011);
- 1 263 804,96 francs pour le remplacement des arbres abattus pour raisons sanitaires sur l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais (PR-1243 votée le 7 février 2018);



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1555 I
SÉANCE DU 6 JUIN 2023

- 2 194 385,81 francs pour les études et la réalisation de travaux d'assainissement du bruit routier OPB (PR-331 votée le 5 octobre 2004 et PR-909 votée le 21 mars 2012);
- 272 227,15 francs pour l'étude et la réalisation de l'aménagement d'un itinéraire cyclable, sur le segment routier de l'Horloge fleurie au parc Mon-Repos (PR-1051 votée 5 mai 2014 et PR-1325/1 votée le 20 mai 2020);
- 62 071,47 francs pour des travaux sur des carrefours, chaussées et arrêts TPG liés au plan directeur 2007-2010 (PR-588 votée le 28 avril 2008);
- 21 995,40 francs pour exercer un droit de préemption de la parcelle N° 1197, sise avenue Soret 29 (PR-1475 votée le 20 septembre 2021).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense supplémentaire sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

Le Président :

Pierre de Boccard